

Annexe n° 2 : Fiche descriptive d'occupation du domaine public

1. Caractéristiques essentielles du bien mis à disposition

Le bénéficiaire sera autorisé à occuper une partie du bâtiment des « Courtiers maritimes ». Les locaux, d'une superficie de 14 m², se décomposent en un bureau, un hall d'entrée et un sanitaire.

2. Conditions économiques financières de l'occupation

Redevance annuelle exigible au 1^{er} janvier de l'année, application de la grille tarifaire votée chaque année par la Région Bretagne.

3. Principales caractéristiques du contrat d'occupation sur le domaine public portuaire

- a. Application du régime du code général de la propriété des personnes publiques (L. 2122-1 et suivants)
- b. Une autorisation d'occupation domaniale non constitutive de droits réels
- c. Une durée de 3 ans, renouvelable deux fois 1 an
- d. Une redevance actualisée selon les tarifs publics de la Région Bretagne qui seront adoptés pour le 1^{er} janvier 2025.